



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 JUIN 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35  
Nombre de membres présents à la séance 32  
Nombre de membres représentés 3  
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 09 juin 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Saliha PONTVIANNE donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 29**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ALEC-MVE "ÉCONOME DE FLUX"**

**PREAMBULE - Madame Suzanne LECROART, Conseillère municipale déléguée "transition écologique et mobilités actives"**

Mes chers collègues,

La maîtrise des consommations énergétiques constitue un enjeu majeur pour la commune, tant sur les plans réglementaire et financier que pour garantir la qualité du service rendu par les bâtiments communaux et le confort des usagers.

Depuis février 2025, dans le cadre du programme ACTEE, la commune bénéficie d'un service mutualisé d'économe de flux avec la commune de Saint-Maurice. Ce dispositif, assuré par une salariée de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat – Maîtrisez votre Énergie (ALEC-MVE), apporte

260609\_29

à la commune une expertise et des compétences indispensables.

En effet, cette mission d'appui, de conseil et d'expertise représente un levier essentiel pour mettre en œuvre la politique énergétique et patrimoniale de la commune.

Les actions menées, telles que le suivi des fluides, l'accompagnement sur le décret tertiaire, le suivi des marchés d'exploitation et de maintenance, l'aide à la décision pour les travaux d'amélioration énergétique et l'appui à la recherche de financements, permettent d'affiner le suivi des consommations et de renforcer l'expertise de la commune en matière de performance énergétique et de gestion du parc bâti.

Le programme ACTEE et son financement prenant fin au 30 septembre 2026, il est proposé au conseil municipal, dans le cadre de la convention d'adhésion qui la lie à l'ALEC-MVE, de poursuivre cet accompagnement pour une durée d'un an, soit du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027.

À ce titre, la commune versera à l'association la moitié des coûts liés à la mission d'économe de flux. Cela comprendra notamment :

- La rémunération chargée ;
- Les taxes et cotisations légales ;
- Les frais d'accueil ;
- Les frais d'encadrement ;
- Les frais de matériel et d'outils numériques ;
- Les frais de gestion du personnel ;

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de convention de partenariat entre la commune et l'ALEC-MVE porteur du service économe de flux au titre de la convention d'adhésion.

Principaux documents de référence	Convention de partenariat entre la commune et l'ALEC-MVE « économe de flux ».
-----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 3 juin 2026.

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le projet de convention de partenariat entre la commune et l'ALEC-MVE, porteur du service économe de flux, au titre de la convention d'adhésion.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer cette convention et tous documents afférents et à prendre toutes mesures en application de cette délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



A large, dark ink signature of Francis SELLAM is written over a circular official stamp of the Municipality of Tourville-le-Raincy.

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime  
OUANOUNOU



A blue ink signature of Maxime OUANOUNOU is written over a circular official stamp of the Municipality of Tourville-le-Raincy.

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 12 JUIN 2026

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 12 JUIN 2026 A Joinville-le-Pont le

